

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil d'installation — Élections municipales 2026

Vendredi 27 mars 2026 — 19h00

ESSENTIEL

Le nouveau maire a été élu avec 26 voix sur 29 (3 bulletins blancs). Huit adjoints ont été désignés. Le discours d'investiture pose la méthode (dialogue, concertation, transparence) et six priorités d'action immédiate pour l'équipe « Ensemble Autrement ».

Informations générales

Date et heure	Vendredi 27 mars 2026, 19h00
Type de séance	Conseil d'installation (premier conseil après élections)
Présidence	François Richaud (maire sortant) puis doyen Marcel Brossard puis Yves Trocmet (maire entrant)
Secrétaire de séance	Sonia Nayfeld
Quorum	Atteint — 29 conseillers présents sur 29
Durée	Environ 1h05

Déroulement de la séance

1. Ouverture par le maire sortant

François Richaud a ouvert la séance en saluant le caractère exceptionnel de ce conseil de transition. Il a tenu à remercier l'ensemble des agents municipaux et des élus sortants pour leur engagement au service de Saint-Georges-de-Didonne pendant les six années de mandat écoulées. Il a souligné avoir laissé la commune « en état d'être gouvernée » avec des agents compétents à chaque poste.

2. Élection du maire

Conformément aux articles L.2122-4 à L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, l'élection s'est déroulée au scrutin secret sous la présidence du doyen Marcel Brossard. Après lecture intégrale des articles de loi et constitution du bureau de vote avec deux assesseurs :

Résultat	Détail
26 voix pour	3 bulletins blancs — Majorité absolue obtenue au 1er tour

3. Discours d'investiture du nouveau maire

Le nouveau maire a prononcé un discours structuré autour de trois axes : la reconnaissance, la méthode et les engagements concrets.

Remerciements adressés à :

- L'ensemble des électeurs pour leur mobilisation qualifiée d'« importante »

- Les associations, commerçants, artisans et citoyens qui ont contribué au projet
- L'équipe « Ensemble Autrement »
- Le maire sortant François Richaud pour la qualité de la transmission des dossiers

Méthode annoncée :

- Être présent, être à l'écoute, travailler dans le dialogue et la concertation
- Faire du conseil municipal un lieu de travail respectueux et utile
- Dépasser le clivage majorité/opposition en associant chacun
- Associer les habitants via des commissions ouvertes

4. Élection des 8 adjoints

Le conseil a validé la création de 8 postes d'adjoints (maximum légal pour un conseil de 29 membres : 30% arrondi à l'entier supérieur). L'élection s'est déroulée au scrutin de liste paritaire (alternance homme-femme). Résultat : liste « Ensemble Autrement » complète élue avec 26 voix (3 blancs).

Rang	Nom
1ère adjointe	Marie-Claude Fargeot
2e adjoint	Gildas Laot
3e adjointe	Sandrine Alloncle
4e adjoint	Francis Moreau
5e adjointe	Isabelle Dumeirain
6e adjoint	Benjamin Touzet
7e adjointe	Gwenaëlle Daniellou
8e adjoint	Jean-Christophe Leriche

5. Lecture de la Charte de l'élu local

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, le maire a procédé à la lecture intégrale de la Charte de l'élu local (articles L.1111-12 à L.1111-14). Les principes rappelés : impartialité, diligence, dignité, probité, intégrité, prévention des conflits d'intérêts, déclaration des dons supérieurs à 150 €, et droit de consultation du référent déontologue. Une copie a été remise à chaque conseiller.

6. Approbation du PV du 29 janvier 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2026 a été soumis à approbation. Monsieur Simonnet a fait remarquer que seuls les anciens conseillers présents à cette séance pouvaient légitimement voter, ce qui correspondait à une personne présente, Patrick Prince. Ce dernier n'avait pas de remarque à soumettre et le PV a été approuvé.

Les 6 priorités d'action immédiate

Le discours d'investiture a fixé six chantiers prioritaires à lancer dès les premiers jours du mandat :

1. **Associations** — Travailler rapidement à améliorer les conditions d'accueil des associations en recherchant des solutions concrètes pour répondre au manque de salles.
2. **Projet Pure Salmon** — Affirmer clairement la position de la commune contre le projet Pure Salmon, en cohérence avec les préoccupations de la population.
3. **Audit financier** — Réaliser un état des lieux précis de la situation financière pour des décisions responsables, transparentes et adaptées.
4. **CARA** — S'impliquer activement au sein de la communauté d'agglomération pour porter la voix de Saint-Georges-de-Didonne.
5. **Communication municipale** — Renforcer la communication pour mieux informer, mieux expliquer et mieux partager l'avancement des projets.
6. **Rencontre des agents** — Aller à la rencontre des agents municipaux dès les prochains jours, dans un esprit de confiance et de respect.

Récapitulatif des décisions

Décision	Résultat	Vote
Élection du maire	Élu	26/29
Création de 8 postes d'adjoints	Adopté	Unanimité
Élection de la liste des 8 adjoints	Élue	26/29
PV du conseil du 29 janvier 2026	1 pour	-

Prochaines étapes pour l'équipe

- **Semaine 1** — Rencontres individuelles avec les agents municipaux par service.
- **Court terme** — Définition des délégations d'adjoints et constitution des commissions municipales.
- **Court terme** — Lancement de l'audit financier de la commune.
- **Court terme** — Continuer l'action d'opposition sur le projet Pure Salmon.
- **En continu** — Mise en place d'une communication municipale renforcée (site, réseaux, bulletin).
- **Moyen terme** — Ouverture des commissions aux habitants et structuration via l'association « Ensemble Autrement ».